

Le *lundi, 31<sup>ième</sup>* jour de mai deux mille vingt et un, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure tenu à la salle Bona de l'hôtel de ville à 17h30, sont présents :

Madame Véronique Gauthier, conseillère et messieurs Jean-Charles Arsenault, Richard Desbiens, Benoit Poirier et Pierre Gagnon, conseillers, sous la présidence du maire, Monsieur Roch Audet.

Monsieur François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**1. Adoption de l'ordre du jour :**

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire 31 mai 2021.

**2. Administration :**

2.1. Construction d'un développement résidentiel incluant les services municipaux – Autorisation de financer les travaux à même l'excédent non affecté.

**3. Autres :**

3.1. Période de questions.

3.2. Levée de la séance extraordinaire du 4 mars 2021.

**1. Adoption de l'ordre jour :**

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 31 mai 2021.

2021-05-128

Il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 mai 2021 soit adopté sans changement.

**2. Administration générale**

2.1. Construction d'un développement résidentiel incluant les services municipaux – Autorisation de financer les travaux à même l'excédent non affecté.

2021-05-129

**CONSIDÉRANT** le projet de construction d'une nouvelle rue résidentielle dans le secteur de l'avenue Grand Pré.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal avait déterminé que c'est travaux seraient faits en régie.

**CONSIDÉRANT** le retard dans l'obtention de la confirmation du règlement d'emprunt pour financer ces travaux et la nécessité de débiter les travaux avant la période des vacances estivales;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le début des travaux en régie pour le développement résidentiel de l'avenue Grand Pré.

**QUE** ces travaux soient financés par l'excédent non affecté pour un montant maximum de 330 000\$;

**3. Autres;**

4.1. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions des citoyens présents.

3.3. Levée de la séance extraordinaire du 31 mai 2021.

Il est proposé par le conseiller Richard Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance extraordinaire du 31 mai 2021 soit levée.

---

Roch Audet, maire

---

François Bouchard, directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.